

DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULE ELECTRIQUES en HAUTE-SAONE par le SIED70

Dossier de presse pour la mise en fonctionnement de borne de la commune de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE:

Prévu sur 2017 :

Mise en place de 45 bornes de recharges pour véhicules électriques sur le département de la Haute-Saône.

Chaque borne comprend 2 points de recharge. Chaque point de charge comprend :

- _ une prise charge normale (prise domestique, notamment pour vélo ou scooter)
- _ une prise charge accélérée (qui permet de recharger un véhicule pour environ 120 km en 2 heures soit environ 40 kWh))

Les prises sont verrouillées automatiquement par un capot en acier pour les protéger du vandalisme.

De conception robuste, chaque borne comporte un écran de commande sans contact en verre trempé qui permet de donner l'accès aux prises et de démarrer la charge

Les bornes seront accessibles via des badges RFID ou les smartphones

Les badges peuvent être commandés sur le site internet du SIED70 (<https://www.sied70.fr/>)

Ces bornes sont dites intelligentes et communicantes. Elles offriront notamment la possibilité de réserver à distance un emplacement et une durée de charge. (en cours de développement)

Choix des sites d'implantation : basé sur des critères comme poids de la population, positionnement sur un axe structurant ou un nœud de communication, proximité d'un centre d'intérêt permettant au conducteur de trouver une occupation pendant les 1 à 2 heures que nécessite la recharge. Ce schéma de déploiement est établi en cohérence avec le schéma régional d'électromobilité.

Ce maillage départemental permet de répondre aux besoins des 2 types de publics intéressés :

_ les utilisateurs locaux qui profitent du temps de leurs activités (commerces, sport, spectacle, etc...) pour recharger leur véhicule sans en avoir réellement besoin.

_ les utilisateurs itinérants qui ont programmé leur déplacement en fonction des emplacements des bornes.

Ces stations de recharge seront accessibles au public 24H/24H et 7J/7J. Le stationnement sur ces emplacements (2 places) sera gratuit, réservé à la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. La charge sera, quant à elle, **gratuite** pendant les 3 premières années.

Le système mis en place respecte le principe d'interopérabilité : les clients de Haute-Saône pourront, à terme, accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement.

L'entreprise retenue pour la mise en place de ces bornes et du système de maintenance et de supervision est l'entreprise CITEOS (Besançon) avec des bornes de la société SOBEM (usine située à SAINTE MARIE SUR OUCHE (21) à proximité de DIJON)

Estimation du coût de l'opération pour le site concerné : 8 443.61 € TTC pour l'investissement

Programme total sur la Haute-Saône : 45 bornes, 450 000 € HT soit 540 € TTC

Financement : ADEME (Projet d'Investissement d'Avenir) : 50%, Région : 10%
Le projet est porté par le SIED70 sans financement complémentaire apporté par les communes

Possibilité d'illustration :

- _ photo de l'installation de la borne (à récupérer)*
- _ photo d'un véhicule branché à la borne*
- _ photo de remise symbolique par le représentant du SIED70 d'un badge au maire de la commune*

